



SERVICE PETITE ENFANCE

37 Place Grenette- Rez-de-Chaussée
74805 LA ROCHE SUR FORON

Tel: 04 50 97 41 72

ccas-accueil-petite-enfance@larochesurforon.fr

MODALITES DE PRE- INSCRIPTION POUR UN ACCUEIL REGULIER EN STRUCTURE PETITE ENFANCE

Les structures d'accueil petite enfance municipales sont **réservées aux parents résidant sur la commune de La Roche sur Foron et exerçant une activité professionnelle ou assimilée.**

La préinscription pour les enfants à naître se fait dès le 5^{ème} mois de grossesse.

A retourner au « Point Accueil Petite Enfance » dans un délai de 3 semaines après la naissance de l'enfant :

- La fiche de confirmation de naissance
- L'extrait d'acte de naissance ou une photocopie du livret de famille

Informations :

La date d'entrée à la Crèche correspond aux disponibilités des structures.

Commission d'admission :

Elle se réunit une fois par an au printemps.

La Commission d'Admission est composée de Madame le Maire-Adjoint Chargée de la Petite Enfance et des Personnes Agées, de la Directrice du CCAS, de la Coordinatrice Petite-Enfance, et la Directrice des Crèches, de la Responsable-Animatrice du Relais, de la Secrétaire du Service.

Devront être fournis avant la commission :

- Les attestations des employeurs
- Un justificatif de domicile ou attestation de résidence

Une réponse est donnée fin Avril, début Mai **par courrier** uniquement.

Suite à la Commission d'Admission :

Attribution de place : Les parents ont **10 jours pour confirmer** l'entrée de leur enfant en prenant directement contact **au 04-50-25-85-95.**

Sans confirmation des parents à la date indiquée, le dossier est annulé.

Refus de place : le maintien ou le report de la demande à une date ultérieure est possible en retournant le coupon-réponse qui est joint au courrier.

Pour un complément d'informations, vous pouvez contacter :

**Mme Danielle BARDIN, Coordinatrice Petite-Enfance
Point Accueil Petite-Enfance Famille au 04-50-03-89-98**